

Vous avez reçu une invitation à vous faire vacciner ?

La vaccination contre la grippe devient le bon réflexe !

La vaccination reste le geste de prévention le plus sûr pour éviter les formes graves de la grippe.

A partir de 65 ans, et même chez les personnes en bonne santé, le corps se défend moins bien contre le virus de la grippe. En cas de maladie chronique et pour la femme enceinte, il faut aussi penser à se protéger contre la grippe. Il est important d'avoir le réflexe de la vaccination.

Dans l'Yonne, près de 88 000 personnes sont directement concernées. Pourtant, le nombre de vaccinations reste loin des attentes cette année.

Les épidémies de grippe sont imprévisibles en termes de durée, d'intensité et de sévérité.

La vaccination contre la grippe reste le moyen le plus sûr pour éviter les formes graves.

Il est important de rappeler que le vaccin antigrippal est élaboré à partir de virus inactivés dans le but de stimuler la réponse immunitaire de l'organisme, ce qui peut entraîner parfois quelques brefs symptômes provoqués par la fabrication d'anticorps contre la maladie, mais dans ce cas, il ne s'agit pas de la grippe.

De plus, il faut attendre deux semaines pour être protégé par le vaccin, ce qui n'exclut pas d'attraper le virus pendant ce laps de temps.

C'est pourquoi il est essentiel de se faire vacciner dès le début de la campagne de vaccination, sans attendre la survenue des premiers cas de grippe.



ameli.fr

Il n'est jamais trop tard pour se faire vacciner, mais le plus tôt est le mieux !

La campagne de vaccination antigrippale donne la priorité aux plus fragiles.

Le vaccin est pris en charge à 100% sur présentation du bon envoyé par l'Assurance Maladie ou remis par un professionnel de santé. La vaccination antigrippale et celle contre le Covid-19 sont recommandées par les autorités de santé contre ces deux virus. Aucun délai n'est à respecter entre les deux vaccinations ; elles peuvent être réalisées au cours d'une même séance.